



# BULLETIN SYNDICAL LE PERSONNEL

PARCE QU'ENSEMBLE ON SE SOUTIENT! NOVEMBRE 2019

## Mot du président

### Savoir s'adapter et répondre aux besoins des membres du Syndicat?

C'est ce que nous tentons de faire valoir auprès de la partie patronale. Depuis l'an dernier nous avons fait des tables de travail pour connaître les problématiques et les besoins de certaines classes d'emplois. Votre Syndicat a présenté le bilan de ces rencontres en comité de relation de travail à la partie patronale.

D'autres tables de travail seront mises sur pied pendant l'année afin de consulter l'ensemble des classes d'emplois.

Nous pensons qu'il n'y a pas de *mauvais employés*. Nous pensons qu'il faut surtout et avant tout miser sur l'encadrement des employés en leur offrant un accueil et du mentorat ainsi que de la formation adéquate pour leur intégration au sein d'une nouvelle équipe. Votre syndicat tendra la main à la partie patronale afin que des mesures soient mises en place pour valoriser les employés dans leur milieu de travail en plus de favoriser l'accueil des nouveaux employés.

Le Syndicat a à cœur le bien-être de ses membres. Il faut savoir s'adapter aux nouvelles réalités qu'entraînent la pénurie de main d'œuvre et la précarité de l'emploi en se questionnant sur ce qui motive les employés et en répondant aux réels besoins et demandes du personnel de soutien en place pour améliorer leur intégration et leur qualité de vie au travail.

En ce temps de négociation, votre Syndicat croit fermement que de rendre les postes actuellement vacants plus attrayants pour les personnes susceptibles de les occuper ainsi que d'améliorer les conditions de travail de nos membres déjà en poste s'avère une des pistes de solutions envisageables pour contrer la pénurie de main d'œuvre et pour favoriser la rétention et la fidélisation des membres du personnel de soutien scolaire déjà en place.

Éric Vézina



## AS-TU UN EMPLOI TEMPORAIRE?

### SAIS-TU QUE TU AS DROIT À DES CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES ET PERSONNELLES?

Si tu travailles depuis au moins 3 mois consécutifs à la commission scolaire, si tu es salarié temporaire et que ton remplacement est moins de 6 mois, que tu fais plus de 15 heures de travail par semaine et que tu ne bénéficies pas des avantages prévus par la convention collective, tu as droit à 2 jours de congé payés par année en raison d'une maladie, d'accident ou pour prendre soin d'un parent, de ton enfant ou d'une personne auprès de laquelle tu agis comme proche aidant.

Pour le décès de ton conjoint ou de ta conjointe, de ton enfant ou de l'enfant de ton conjoint ou ta conjointe, de ton père, de ta mère, d'un frère ou d'une sœur, tu auras droit à 2 jours de congé payé lors du décès et 3 autres jours à tes frais.

Le jour de ton mariage ou de ton union civil tu auras également droit à une journée de congé payée. Dans ce cas-ci tu devras aviser ton supérieur au moins une semaine à l'avance. Cliquez pour voir l'entrée en vigueur des nouvelles normes du travail:

<http://mamri.ca/blogue/1er-janvier-2019-entree-en-vigueur-de-nouvelles-normes-du-travail/>

Pour plus d'information, APPELE TON SYNDICAT

450 424-4626.

### Prochaines tables de travail

Les prochaines tables de travail se feront avec les classes d'emplois suivantes: ouvrier d'entretien cl. II, concierge cl. II, secrétaire d'école et techniciennes et techniciens en travaux pratiques.

### Savais-tu que ton syndicat a un site Web et une page Facebook?

<http://spstl.lacsq.org/>

<https://fr-ca.facebook.com/groups/spstl/>

## AFFICHAGE DE POSTES

Le prochain affichage de poste aura lieu en novembre. L'avis d'affichage est disponible sur le site Web de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et ce, pour six jours ouvrables. Dans l'intranet, sous les onglets - services- services des RHOS - affichages de postes.

### As-tu des questions?

Tu peux nous écrire au [spstl@videotron.ca](mailto:spstl@videotron.ca) pour nous soumettre une question.

### Es-tu victime d'un accident de travail (CNESST) ou d'un acte criminel (IVAC)?

Savais-tu que depuis août 2019, si tu es indemnisé par la CNESST ou IVAC et sous présentation de ta prescription de médicaments tu as la responsabilité d'aviser le pharmacien de ton numéro de dossier CNESST ou IVAC, tu n'auras aucun frais à déboursier pour le coût de tes médicaments.



## CONNAIS-TU LES DEMANDES QUE NOUS AVONS DÉPOSÉES AUX COMITÉS DE NÉGOCIATION PATRONAUX?

En négociation, il y a deux dépôts distincts. Les demandes sectorielles qui visent les besoins spécifiques de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et les demandes intersectorielles qui touchent les membres de la CSQ en éducation et en santé et services sociaux.

### Des demandes sectorielles bien étoffées!

Les commissions scolaires doivent s'intéresser à la notion de « bonheur au travail », au même titre que toutes les entreprises de production de biens ou de services au Québec. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre et de plein emploi oblige les employeurs à revoir leurs pratiques.

Nos propositions syndicales s'articulent autour de six thèmes représentatifs des préoccupations et des revendications de nos membres:

- L'attraction et la rétention du personnel
- La valorisation et la stimulation de l'emploi
- La mobilité du personnel
- Les perspectives d'avenir et les promotions
- La révision de certaines conditions de travail
- Le rehaussement salarial sectoriel

### Des demandes salariales qui s'additionnent

La FPSS-CSQ pense qu'il est temps d'innover et de chercher des solutions pour faire les choses autrement. Aux demandes salariales de la CSQ, nous ajoutons les nôtres. En demandant un montant en \$/heure, ce montant ne représentera pas le même pourcentage pour tous les corps d'emplois. C'est donc une manière de s'assurer que le travail de tous soit reconnu.

Il s'agit d'une proposition salariale innovante, alors que jamais par le passé, une demande monétaire n'a été demandée par aucune centrale syndicale. Les demandes se font généralement en %. Mais, la FPSS-CSQ ose le faire cette fois-ci.

En intersectoriel, avec la CSQ, nous demandons 2\$ la 1<sup>ère</sup> année et 3% pour les deux années suivantes. En sectoriel FPSS-CSQ, nous demandons 1\$ par année, pour les trois prochaines années.

Il faut comprendre que ces demandes vont s'additionner. Ça veut donc dire que la Fédération du personnel de soutien scolaire, en intégrant ses demandes salariales et celles de la CSQ, demande 3\$ la première année, 1\$ et 3% la deuxième année et 1\$ et 3% la troisième année.

**Si nous effectuons ces demandes, c'est que le dollar a un impact plus grand pour le personnel de soutien scolaire que les pourcentages. Depuis plusieurs années, nous revendiquons des salaires plus compétitifs avec le privé et la fonction publique fédérale. En plus, quand on compare nos salaires avec ceux de l'Ontario, l'écart est grand.**

## Répartition des demandes d'augmentations sectorielle et intersectorielle

	2020	2021	2022
<b>Demande intersectorielle CSQ</b>	2 \$	3 %	3 %
<b>Demande sectorielle FPSS-CSQ</b>	1 \$	1 \$	1 \$
<b>Total</b>	3 \$	1\$+3%	1\$+3%

La réussite de ces rondes de négociations passe par la mise en place de conditions de travail, de mesures et de solutions significatives et durables en matière de reconnaissance, d'intégration et de flexibilité. Le personnel de soutien des commissions scolaires doit pouvoir occuper des emplois de qualité pour assurer un service de qualité aux élèves.

Le détail de nos demandes est disponible sur le site Internet de la FPSS-CSQ dans la section [négociation](#).

Pour connaître les taux et échelles de traitement horaire spécifiques à votre classe d'emploi, référez-vous à l'onglet [classes d'emplois](#). Vous y verrez la projection pour les trois prochaines années.

### Trouvez votre classe d'emploi!



## Élections au conseil exécutif

En conformité avec l'article 3.6 et l'annexe 2A de nos présents statuts et règlement, nous devons procéder à l'élection de trois (3) membres du conseil exécutif, soit les postes à la première vice-présidence, à la trésorerie et au secrétariat. **Article 3.6 Vacance au sein du conseil exécutif**

Le 1er novembre 2019 étant la date limite pour transmettre à la présidence d'élection les candidatures pour les postes à pourvoir au conseil exécutif, voici les candidatures reçues:

**1<sup>re</sup> vice-présidence, mandat de 3 ans: Patrick Lécuyer**

**Secrétariat, mandat de 3 ans: Cynthia Leduc**

**Trésorerie, mandat de 3 ans: Marc-André Bellerose**

En conséquence des candidatures reçues, nous vous annonçons qu'il n'y aura pas d'élection le 13 novembre prochain.

L'ensemble des candidatures sont donc élues par acclamation.

Ginette Serre, présidente d'élection

## Conseil des personnes déléguées

NOM	LIEU DE TRAVAIL
Bellerose Marc-André	Secrétariat général
Bernard Monique	De la Riveraine
Bissonnette Katherine	Harwood
Bonhomme Stéphanie	De l'Épervière
Briand Sylvie	Brind'Amour
Cardinal Audrey	Centre des Belles-Rives
Charest Lise	Marguerite-Bourgeois
Cousineau Ursule	Syndicat
Crevier Sonia	Léopold-Carrière
Dupré Carol-Anne	De l'Éclusière
Giroux Marc	Secondaire Lionel-Groulx
Hallé Céline	Virginie-Roy
Lavoie Caroline	Des Orioles
Leclerc Geneviève	Notre-Dame-de-Lorette
Lécuyer Patrick	Service des technologies et de l'information
Leduc Cynthia	Des Étriers
Leduc Isabelle	De l'Hymne-au-Printemps
Ménard Mathieu	SRMBC
Nadon Alain	Atelier-école Les Cèdres
Pinault Lisette	Notre-Dame-de-la-Garde Josée-Maria
Roussin Sylvie	SRHOS
Roy Caroline	SEJ
Sabourin Julie	Sainte-Trinité Papillon-Bleu
Saphore Sylvie	École Sainte-Marthe
Séguin Danièle	Auclair